

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du mardi 22 mars 2022

Date de convocation : 1 ^{er} mars 2022	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 31 mars 2022	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2022-06**

OBJET : Modification du tableau des emplois du SDEER

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le VINGT DEUX du mois de MARS, mardi à 14 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 1^{er} mars 2022.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD, Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET et M. Julien DURESSAY.

MEMBRE DÉCÉDÉ : M. Bernard LEPIE.

MEMBRE AYANT PERDU SON MANDAT : M. Daniel PATTEDOIE



M. le Président rappelle que, par délibération du 14 décembre 2021, le Bureau avait décidé de l'adaptation du tableau des emplois du SDEER à l'intérieur de l'effectif cible de 34 agents décidé par le Comité syndical.

Pour faire face aux besoins de recrutement à court terme et pour permettre la promotion d'agents du SDEER, M. le Président propose au Bureau d'adapter le tableau des emplois comme suit :

Emplois		Décision (14 déc. 2021)	Emplois pourvus (18 mars 2022)	Proposition (1 ^{er} avril 2022)
Titulaires total		23+1*	20+1*	23+1*
Ingénieur principal		2	2	2
Ingénieur territorial		1	0	1
Technicien principal	1 ^{ère} cl.	4	4	5
	2 ^{ème} cl.	0	0	1
Technicien territorial		3	2	2
Agent de maîtrise principal		0	0	0
Agent de maîtrise		1	1	1
Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl.		0	0	0
Adjoint technique		2	2	2
Attaché territorial		1	1	1
Rédacteur territorial		1	0	0
Adjoint admin. principal	1 ^{ère} cl.	4+1*	4+1*	4+1*
	2 ^{ème} cl.	1	1	1
Adjoint administratif		3	3	3
Non titulaires total		11	9	11
Directeur – Ingénieur des infrastructures et réseaux		1	1	1
Directeur adjoint Chargé de mission		3	2	3
Chargé d'études		3	3	3
Chargé de travaux		4	3	4
Total		34+1*	29+1*	34+1*

(*) un agent a été placé en disponibilité à l'été 2017, à sa demande



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui lui a été présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*